

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 253 Subventions (6.500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 7e.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à 3 associations, l'association Ciné d'hier, l'association Le Carré Rive Gauche et l'association Atelier d'Euterpe ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 7e arrondissement, à l'association Ciné d'hier, 36 rue de Verneuil (7e), au titre de ses activités en 2018. 2018-06770 - Simpa 58541

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 7e arrondissement, à l'association Le Carré Rive Gauche, 16 rue des Saints Pères (7e), au titre de ses activités en 2018. 2018-07096 - Simpa 109541

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 7e arrondissement, à l'association l'Atelier d'Euterpe, 53 route de Rueil 78150 Le Chesnay. 2018-06497 – Simpa 19306

Article 4 : La dépense correspondante, soit 6.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris, rubrique 3112, chapitre 65, nature 65748

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO